

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02199

Numéro SIREN : 812 248 201

Nom ou dénomination : 2IMAHB

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/021973

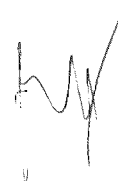
FIDEXIOM

Expertise comptable – Audit – Conseil

21MAHB

**5, Rue de la Balance
31000 TOULOUSE**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022



*45, avenue Charles-de-Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01.46.37.05.00. – mail: m.abitbol@fidexiom.com
Siret: 791 009 335 00039*

FIDEXIOM

Expertise comptable – Audit – Conseil

Monsieur,

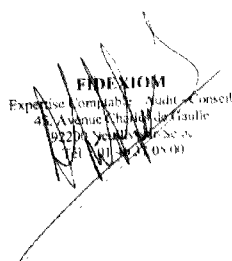
Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL 2IMAHB pour l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et conformément aux termes de ma lettre de mission j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 30 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- TOTAL BILAN	145 721 €
- CHIFFRE D'AFFAIRES	60 261 €
- RESULTAT NET	43 438 €

Fait à NEUILLY-SUR-SEINE, le 6 mars 2023,


FIDEXIOM
Expertise Comptable – Audit – Conseil
45 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 46 37 05 00

Michaël ABITBOL

Expert-comptable inscrit à l'ordre de la région Paris – Ile de France

*45, avenue Charles-de-Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01.46.37.05.00. – mail : m.abitbol@fidexiom.com
Siret : 791 009 335 00039*

SOMMAIRE

Etats financiers	4
Bilan.....	5
Bilan.....	6
Bilan comparatif	7
Compte de résultat.....	8
Compte de Résultat.	9
Compte de Résultat comparatif.....	11
Annexe.....	12
Principes comptables, méthodes d'évaluation	13
Immobilisations – Amortissements	14
Etats de gestion	15
Ratios	16
Détail du bilan simplifié.....	18
Détail du compte de résultat.....	20
Liasse fiscale	21

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	103 400	26 264	77 136	80 859
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	103 400	26 264	77 136	80 859
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				10 851
Autres créances	13 305		13 305	12 994
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 280		55 280	43 869
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	68 584		68 584	67 713
TOTAL GÉNÉRAL	171 984	26 264	145 721	148 572

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	(293 029)	(331 492)
Résultat de l'exercice	43 438	38 462
Provisions réglementées		
Capitaux propres	(248 591)	(292 029)
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	282 982	326 508
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 856	2 319
Autres dettes	106 473	111 775
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>		105 872
Produits constatés d'avance		
Dettes	394 312	440 601
TOTAL GÉNÉRAL	145 721	148 572

BILAN COMPARATIF

Actif

Rubriques	31/12/2022	% du poste	% de l'actif	31/12/2021	% du poste	% de l'actif
Immobilisations incorporelles		0%	0%		0%	0%
Immobilisations corporelles	77 136	100%	53%	80 859	100%	54%
Immobilisations financières		0%	0%		0%	0%
Actif immobilisé	77 136	100%	53%	80 859	100%	0,54
Stocks		0%	0%		0%	0%
Créances	13 305	19%	9%	23 845	35%	16%
Disponibilités	55 280	81%	38%	43 869	65%	30%
Actif circulant	68 584	100%	47%	67 713	100%	0,46
Comptes de régularisation actif		0%	0%		0%	0%
TOTAL ACTIF	145 721		100%	148 572		100%

Passif

Rubriques	31/12/2022	% du poste	% du passif	31/12/2021	% du poste	% du passif
Capital social ou individuel	1 000	0%	1%	1 000	0%	1%
Résultat de l'exercice	43 438	-17%	30%	38 462	-13%	26%
Autres capitaux propres	(293 029)	118%	-201%	(331 492)	114%	-223%
Capitaux propres	(248 591)	100%	-171%	(292 029)	100%	(1,97)
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières	282 982	72%	194%	326 508	74%	220%
Autres dettes	111 330	28%	76%	114 094	26%	77%
Dettes	394 312	100%	271%	440 601	100%	2,97
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	145 721		100%	148 572		100%

Compte de résultat

COMPTES DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		60 261	53 980
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		12 877	12 865
Produits d'exploitation		73 138	66 845
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		15 150	13 923
Impôts, taxes et versements assimilés		3 079	2 931
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		3 722	3 722
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	
Charges d'exploitation		21 951	20 577
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 186	46 269
Produits financiers		223	
Produits exceptionnels			
Charges financières		7 971	7 806
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		43 438	38 462

Réintégrations

Dédutions

Rémunérations et avantages personnels non déductibles

Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles

Impôts et taxes non déductibles

Réintégrations diverses

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Abattements sur le bénéfice

Déductions diverses

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		43 438	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables /	Dont imputés sur le résultat :	300 381	43 438
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS			

 COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	60 261	53 980	6 281
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits	12 877	12 865	11
Produits d'exploitation	73 138	66 845	6 292
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	15 150	13 923	1 226
Impôts, taxes et versements assimilés	3 079	2 931	148
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements	3 722	3 722	
Dotations aux provisions			
Autres charges	0		0
Charges d'exploitation	21 951	20 577	1 375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	51 186	46 269	4 917
Produits financiers	223		223
Produits exceptionnels			
Charges financières	7 971	7 806	164
Charges exceptionnelles			
Impôt sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE	43 438	38 462	4 976

2IMAHB

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 juin
A 10 heures

Les associés de la SARL 2IMAHB, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au n° 5 rue de la balance à Toulouse, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée à chaque associé. La société SAS 2IMA et la SARL GREGROM, qui détiennent ensemble la totalité des parts formant le capital de la société, sont présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ABITBOL, gérant.

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,*
- 2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,*
- 3. Affectation du résultat de l'exercice,*
- 4. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,*
- 5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



2IMAHB

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 438 € au compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de (248 591) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2IMAHB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

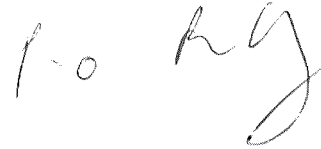
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Monsieur Raphaël ABITBOL
Directeur Général SAS 2IMA



Madame Christine BONNAFOUS
Gérant de la SARL GREGROM



2IMAHB

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'une durée de 12 mois, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 438 € au compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de (248 591) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



2IMAHB

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2023

./...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 438 € en totalité au compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de (248 591) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant du premier exercice, la société n'a versé aucun dividende depuis sa création

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(.../...)

A Toulouse le 18 mai 2023

Certifié conforme
La Gérance



2IMAHB

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2022 s'est déroulé normalement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Depuis le 31 décembre 2022, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (exercice d'une durée de 12 mois) :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 60 261 euros

Le total des produits d'exploitation s'élève à 73 138 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées 21 951 euros.

Le résultat d'exploitation est de 51 186 euros

Compte tenu d'un résultat financier de (7 748), le bénéfice est de 43 438 euros

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 145 721 euros.

2IMAHB

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexes.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 43 438 euros que nous vous proposerons d'affecter en totalité au compte report à nouveau. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (248 591) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende depuis sa création.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

La Gérance



2IMAHB

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Chers associés,

En application des articles L 612-5 du Code de commerce et 25-1 du décret du 1er mars 1985, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées par lesdits articles :

Conventions de Comptes courants d'associés

A/ Entre la Société et la SAS 2IMA

Avant imputation des intérêts calculés au taux maximum fiscalement déductible, soit un montant de 1 146 euros, le compte courant d'associé s'élevait au 31 décembre 2022 à 51 836 euros.

B/ Entre la Société et la SARL GREGROM,

Avant imputation des intérêts calculés au taux maximum fiscalement déductible, soit un montant de 1 144 euros, le compte courant d'associé s'élevait au 31 décembre 2022 à 51 746 euros.

Pour l'exercice 2022, la rémunération des comptes courants d'associés est fixée au taux maximum fiscalement déductible.

Autres conventions

Entre la Société et l'EURL FAE GESTION

Mandat de Gestion locative de l'ensemble des baux commerciaux intervenus au titre des locaux sis à Béziers, Centre commercial AUCHAN Béziers.

Personne concernée : Raphaël ABITBOL

La mise en œuvre de cette convention a généré, au titre de l'exercice 2022, une facturation d'honoraires de gestion pour un montant de 1 100.67 euros HT.

A Toulouse le 18 mai 2023

La Gérance

